

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien donner des instructions en conséquence.

Recevez, etc.

*Le Vice-Amiral Sénateur,
Ministre de la marine et des colonies,
Signé : A. POTHUAU.*

N° 149. — *DÉPÊCHE ministérielle au sujet des modifications apportées au mode de couchage des troupes dans certaines colonies. Adoption d'une plate-forme en bois et d'un matelas unique. Mise en essai de couvertures en coton.*

(3^e Direction : Services administratifs; 3^e bureau : Solde, Habillement et Revues.)

Paris, le 18 mars 1878.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — A la suite des inspections générales auxquelles il a été procédé en 1876, mon prédécesseur a apporté les modifications suivantes au mode de couchage des troupes en station dans certaines colonies ; savoir :

1^o Une plate-forme en bois remplacera à l'avenir le fond en toile, le transfilage en corde ou le fond en fer feuillard des couchettes ;

2^o La paillasse et le matelas actuels seront supprimés et remplacés par un matelas unique, composé de huit kilogrammes de laine mère séparés par une couche horizontale de cinq kilogrammes de crin ;

3^o Des couvertures en coton destinées à remplacer les couvertures en laine qui sont trop lourdes et trop chaudes, seront mises en essai dans les colonies. Un marché a été passé pour la fourniture de ces objets de couchage, et des ordres ont été donnés pour l'envoi à Tahiti de 50 couvertures en coton. Lorsque ces couvertures auront été mises en essai pendant une année, vous aurez à me faire parvenir un rapport indiquant les avantages ou les inconvénients qu'elles auront présentés, tant sous le rapport du bien-être des hommes qu'au point de vue de la dépense et de la conservation en magasin.

Recevez, etc.

*Le Vice-Amiral, Sénateur,
Ministre de la marine et des colonies,
Signé : A. POTHUAU.*

N° 150. — *CIRCULAIRE ministérielle prescrivant la promulgation du décret du 16 mars 1878 relatif aux taxes des lettres de ou pour la République argentine.*

(4^e Direction : Colonies, 4^e bureau : Administration générale et municipale.)

Paris, le 27 mars 1878.

MESSIEURS, — Par suite de l'entrée définitive de la Confédération